



HOW TO GET YOUR STUDENT LOAN AND/OR GRANT FUNDS

IMPORTANT INFORMATION FOR BORROWERS

How to complete your Schedule 1 - Certificate of Eligibility and Canada Student Loan and Saskatchewan Student Loan Agreement

- ❑ Ensure that the information on the Schedule 1 is correct. If the information is not correct, you must return the document to the Saskatchewan Student Financial Assistance (SSFA) Branch. You cannot make any changes to the document.
- ❑ Have the school you plan to attend complete and sign the Confirmation of Enrolment. The school can sign up to 30 days before your period of study start date. The Confirmation of Enrolment is valid for only 30 days from the date your school signs it.
- ❑ Your school may require or withdraw an up front tuition payment from your loan and where applicable, grant disbursement.
- ❑ Have your financial institution complete the Electronic Funds Transfer section or attach a pre-printed personalized void cheque to have your funds deposited in your bank account. If the cheque is not personalized or is in someone else's name, signatures on the back of the cheque are required from the account owner and yourself, as well as your Social Insurance Number (SIN).
- ❑ Sign and date the Borrower's Acknowledgement and Signature section for the Canada and Saskatchewan Student Loan Agreement after you have read the Consent and Certification and all the Terms and Conditions attached.
- ❑ If you are only receiving grants, your school must confirm your enrolment and you must complete the Electronic Funds Transfer section, and sign the Loan Agreement.

Where to take your loan documents

- ❑ Take your documents to a designated Canada Post outlet (you can find a list of designated postal outlets at the Canlearn Web Site www.canlearn.ca), or the National Student Loans Service Centre (NSLSC) kiosk at the school you plan to attend. The universities of Regina and Saskatchewan and the Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology campuses will have a kiosk during fall registration.
- ❑ If a designated Canada Post outlet is not accessible, call the NSLSC for further instructions. (See contacts below).
- ❑ If studying outside Canada, mail your documents along with copies of your SIN card and photo ID to the appropriate division of the NSLSC.
- ❑ Keep copy 4 of the Certificate of Eligibility and Canada Student Loan and Saskatchewan Student Loan Agreement for your records.

When you will get your loan and/or grant funds

- ❑ You will receive the federal portion of your loan within a week of the disbursement date on Schedule 1. Allow more time if a cheque is being mailed to you.
- ❑ The provincial portion of your loan will be deposited into your bank account in monthly disbursements on the first business day of each month indicated in your assessment letter included with the Schedule 1. It may take longer to deposit the funds into a credit union account. Allow more time if you are receiving monthly cheques by mail.

Keep your previous lender informed

You must inform your previous lender(s) (bank, credit union) that you are continuing full-time studies to ensure your previous loan(s) remains "interest-free". This means you do not have to repay the previous loan while you are in school and the Governments of Saskatchewan and Canada will pay the interest on your previous loan(s). If your previous lender is not advised that you are in school, they will ask you to start repaying your loan(s) on the last day of the seventh month after your last confirmed period of study end date.

If you are receiving a new loan or grants and have previous student loans:

- ❑ If you have federal loans issued before August 1, 2000, take or send Copy 22A of your Schedule 1 to your previous lender.
- ❑ If you have previous Saskatchewan loans issued before August 1, 2001, Saskatchewan Advanced Education and Employment will electronically inform your previous lender that you are still in school once your Schedule 1 is processed by the NSLSC.

If you choose not to negotiate this Schedule 1 and are continuing in full-time studies:

- ❑ If you have previous Canada-Saskatchewan Integrated Student Loans issued after August 1, 2001, you must ensure that the NSLSC receives Copy 1 of the Schedule 2 - Interest-Free Certificate (Confirmation of Enrolment) as soon as your school has signed it.
- ❑ If you have previous provincial loans issued before August 1, 2001, take Copy 4 of a completed Schedule 2 to your previous lender (Royal Bank). Call SSFA if you need a copy of this form.
- ❑ If you have previous federal loans have your school complete a Schedule 2 - Interest-Free Certificate (Confirmation of Enrolment). For federal loans issued before August 1, 2000, take Copy 22A of Schedule 2 to your previous lender. If you have federal loans issued after August 1, 2000, send it to the NSLSC.

Who to contact for help

Contact SSFA at 1-800-597-8278 (outside Regina but within Canada) or (306) 787-5620 (in Regina area or outside Canada) or www.student-loans.sk.ca for information about your application or loan assessment. For other questions about disbursements or repayment of your student loan, please contact the NSLSC or visit www.canlearn.ca.

*For students attending public post-secondary institutions
(e.g. universities, technical institutes or colleges):*

NSLSC Public Institutions Division
P.O. Box 4030, Mississauga ON L5A 4M4
1 888 815-4514 (within North America)
800 2 225-2501 plus appropriate country code
Toll free TTY: 1-888-815-4556

*For students attending private post-secondary institutions
(e.g. vocational schools):*

NSLSC Private Institutions Division
P.O. Box 779, Station U, Toronto ON M8Z 5P9
1 866 587-7452 (within North America)
(416) 503-6671 (outside North America, you may call collect)

COMMENT OBTENIR VOTRE PRÊT D'ÉTUDES OU VOTRE SUBVENTION

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LES EMPRUNTEURS

Comment remplir le formulaire Annexe 1 - Certificat d'admissibilité, Prêt d'études Canadien et contrat de prêt aux étudiants de la Saskatchewan

- ❑ Assurez-vous que l'information contenue dans le formulaire Annexe 1 est exacte. S'il y a des erreurs, vous devez retourner le document à la direction de l'aide financière aux étudiants de la Saskatchewan. Vous ne pouvez pas corriger l'information.
- ❑ Demandez à l'établissement d'enseignement que vous prévoyez fréquenter de remplir la section Confirmation d'inscription et de la signer. L'établissement a jusqu'à 30 jours avant la date du début de votre période d'études pour signer le document. La confirmation d'inscription n'est valide que pendant 30 jours à partir de la date où elle a été signée par l'établissement d'enseignement.
- ❑ Veuillez prendre note que l'établissement d'enseignement peut exiger un paiement forfaitaire pour couvrir les droits de scolarité ou retirer une partie de votre prêt et, le cas échéant, de votre subvention.
- ❑ Demandez à votre institution financière de remplir la section Transfert électronique de fonds ou joignez à votre demande un chèque personnalisé annulé afin que les fonds soient déposés directement dans votre compte bancaire. Si le chèque n'est pas personnalisé ou s'il porte le nom de quelqu'un d'autre, vous et le titulaire du compte devez endosser le chèque et inscrire votre numéro d'assurance sociale.
- ❑ Veuillez signer la section Attestation et signature de l'emprunteur du Contrat de prêt étudiant Canada-Saskatchewan et inscrivez la date après avoir lu la section Consentement et attestation ainsi que les modalités qui s'y rattachent.
- ❑ Si vous recevez seulement des subventions, votre établissement d'enseignement doit confirmer votre inscription et vous devez remplir la section Transfert électronique de fonds, et signer le contrat de prêt.

Où envoyer vos documents de prêt

- ❑ Vous pouvez déposer vos documents à un comptoir désigné de Postes Canada (vous trouverez une liste des comptoirs postaux désignés sur le site Web de Cibleétudes, au www.cibleétudes.ca) ou au kiosque du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPÉ) de l'école que vous fréquenteriez. L'université de Regina et celle de la Saskatchewan, ainsi que les campus du Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology auront un kiosque pendant la période d'inscription pour le semestre d'automne.
- ❑ Si vous n'avez pas accès à un comptoir désigné de Postes Canada, communiquez avec le CSNPÉ pour obtenir de plus amples renseignements. (Voir les coordonnées au bas du document.)
- ❑ Si vous étudiez à l'étranger, faites parvenir par la poste au CSNPÉ vos documents, de même qu'une photocopie de votre carte d'assurance sociale et d'une carte d'identité avec photo.
- ❑ Conservez pour vos dossiers la copie 4 du Certificat d'admissibilité, Prêt d'études canadien et contrat de prêt aux étudiants de la Saskatchewan.

Quand recevrez-vous votre prêt ou votre subvention?

- ❑ Vous recevrez la partie des fonds qui provient du gouvernement fédéral moins d'une semaine suivant la date de versement du prêt inscrite sur le formulaire Annexe 1. Prévoyez plus de temps si le chèque vous est envoyé par la poste.
- ❑ Les fonds de votre prêt d'études provenant du gouvernement provincial seront déposés dans votre compte bancaire en versements mensuels, le premier jour ouvrable des mois indiqués sur la lettre qui accompagne le formulaire Annexe 1. Il se peut que le délai soit plus long si le dépôt est fait dans une coopérative d'épargne et de crédit. Prévoyez plus de temps si les chèques vous sont envoyés par la poste.

Gardez contact avec vos anciens prêteurs

Vous devez informer vos anciens prêteurs (banque, coopérative d'épargne et de crédit) que vous poursuivez des études à temps plein afin de d'assurer la continuation d'exemption d'intérêts sur vos anciens prêts. Ainsi, vous n'aurez pas à rembourser vos prêts antérieurs pendant que vous êtes aux études et les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada continueront de payer les intérêts. Si vos anciens prêteurs ignorent que vous poursuivez vos études, ils vous demanderont de commencer à rembourser vos prêts dès le **septième** mois suivant la date de la fin de votre dernière période d'études confirmée.

Si vous recevez un nouveau prêt ou une nouvelle subvention et que vous avez d'autres prêts étudiants :

- ❑ Si des prêts du gouvernement fédéral vous ont été accordés avant le 1er août 2000, faites parvenir à votre ancien prêteur la Copie 22A du formulaire Annexe 1.
- ❑ Si on vous a accordé un prêt de la Saskatchewan avant le 1er août 2001, Ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Emploi de la Saskatchewan informera par voie électronique votre ancien prêteur que vous êtes toujours aux études, dès que le CSNPÉ aura traité votre formulaire Annexe 1.

Si vous préférez ne pas négocier l'annexe 1 et que vous continuez d'étudier à temps plein :

- ❑ Si on vous a accordé un prêt d'études intégré Canada-Saskatchewan après le 1er août 2001, vous devez vous assurer que le CSNPÉ reçoive la copie 1 du formulaire Annexe 2 - Certificat d'exemption d'intérêts (Confirmation d'inscription) dès que votre établissement d'enseignement l'aura signé.
- ❑ Si des prêts du gouvernement provincial vous ont été accordés avant le 1er août 2001, faites parvenir à votre ancien prêteur (Banque Royale du Canada) la copie 4 du formulaire Annexe 2 dûment rempli. Communiquez avec la direction de l'aide financière aux étudiants de la Saskatchewan si vous avez besoin d'une copie de ce formulaire.
- ❑ Si vous détenez d'autres prêts du gouvernement fédéral, demandez à votre établissement d'enseignement de remplir le formulaire Annexe 2 - Certificat d'exemption d'intérêts (Confirmation d'inscription). Pour les prêts du gouvernement fédéral émis avant le 1er août 2000, remettez le formulaire Annexe 2 au prêteur qui détient vos prêts d'études du Canada. Si des prêts du gouvernement fédéral vont ont été accordés avant et après le 1er août 2000, remettez le formulaire Annexe 2 au CSNPÉ et faites parvenir la copie 22A à votre ancien prêteur.

Vous avez besoin d'aide?

Vous pouvez joindre la direction de l'aide financière aux étudiants de la Saskatchewan au 1 800 597-8278 (si vous êtes à l'extérieur de Regina, mais toujours au Canada) ou au (306) 787-5620 (si vous êtes dans la région de Regina ou à l'extérieur du Canada) ou visiter le site www.student-loans.sk.ca pour obtenir de l'information sur votre demande de prêt ou votre évaluation. Pour toute autre question à propos du versement ou du remboursement de votre prêt étudiant, veuillez communiquer avec le CSNPÉ ou visiter le site www.cibleétudes.ca.

Pour les étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire public (par exemple une université, un institut technique ou un collège) :

Le Centre de service national de prêts aux étudiants
Division des établissements publics
C.P. 4030
Mississauga (Ontario) L5A 4M4
1 888 815-4514 (en Amérique du Nord)
800 2 225-2501 (plus le code du pays approprié)
ATS sans frais : 1 888 815-4556

Pour les étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire privé (par exemple une école de formation professionnelle) :

Le Centre de service national de prêts aux étudiants
Division des établissements privés
C.P. 779, succursale U
Toronto (Ontario) M8Z 5P9
1 866 587-7452 (en Amérique du Nord)
(416) 503-6671
(ailleurs qu'en Amérique du Nord, vous pouvez faire un appel à frais virés)